

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### COMMUNE DE GRAFFIGNY-CHEMIN

Il sera procédé, du **lundi 14 novembre au mercredi 14 décembre 2011 inclus**, à une enquête publique en vue d'autoriser la SCL NOVALAIT à exploiter un élevage de 375 vaches laitières, 340 génisses, 40 veaux et un stockage de fourrage de 13 500 m<sup>3</sup> sur le territoire des communes de GRAFFIGNY-CHEMIN, BRAINVILLE-SUR-MEUSE, CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY et BREUVANNES-EN-BASSIGNY (commune associée de Colombey-les-Choiseul) et de valoriser les fumiers et effluents d'élevage sur des terres agricoles situées sur le territoire des communes de ROMAIN-SUR-MEUSE, CHALVRAINES, BOURG-SAINTE-MARIE, BRAINVILLE-SUR-MEUSE, ILLOUD, BOURMONT, CONSIGNY, LEVECOURT, BREUVANNES-EN-BASSIGNY, la commune associée de COLOMBEY-LES-CHOISEUL, CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY, HACOURT, CHOISEUL, VAL DE MEUSE et la commune associée de LENIZEUL.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés du lundi 14 novembre au mercredi 14 décembre 2011 inclus à la mairie de GRAFFIGNY-CHEMIN. Le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de GRAFFIGNY-CHEMIN).

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comporte une étude d'impact.

Mme Nelly VAN SPEYBROECK, désignée en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de **GRAFFIGNY-CHEMIN les lundi 14 novembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 26 novembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00, lundi 5 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 et mercredi 14 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00.**

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de Mrs Jean-Loup MICHEL, Julien PETITFOUR et Michel PETITFOUR représentants de la SCL NOVALAIT, 7, rue Sainte Barbe – 52150 BRAINVILLE-SUR-MEUSE ou de la Préfecture de la Haute-Marne, (DRCLPP/Bureau de Pilotage des Politiques Publiques).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de GRAFFIGNY-CHEMIN et à la Préfecture de la Haute-Marne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision prise par arrêté préfectoral, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.